



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2025**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriale

Finances

1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Délibération : Adoptée à l'unanimité

2. DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » **▪ BAZIN-MECANUMSISE2RUEDEL'EUROPE, ZI, MONTRICHARD -VAL-DE-CHER (41400)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

URBANISME

3. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BV N°11 SISE AU 91 AVENUE DE LA PAIX A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

Développement économique

4. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YC N°127 SISE RUE DE LA GRANDE BROsse A CHEMERY APPARTENANT A MESDAMES MICHELINE ET FRANCOISE MIDOIR

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Affaires diverses

Séance levée à 19 h 10

Le Président
Jacques PAOLETTI
15A rue des
Entrepreneurs
41700 CONTROIS EN SOLOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 22 avril à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	---	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAUT Patrick	10^{ème}	---

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 15 avril 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Madame COCHETON Stella - Monsieur HENAUT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique - Madame PLAT Françoise -

Ont donné pouvoir : Madame COCHETON Stella à Monsieur PAOLETTI Jacques - Monsieur HENAUT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur LACROIX Eric à Monsieur SAUX Christian -

Madame MICHOT Karine désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°22A25-1

ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

DATE DEMANDE	Nom	Motif de la subvention	MONTANT sollicité
26/02/2025	CHHIT'S Terre y fruits SAINT-AIGNAN	CHAIGNON Quentin CAP Equipier polyvalent du commerce	3 000,00 €
06/03/2025	Commune du Controis en Sologne Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	KUNTZ Stecy CAP Accompagnement Petite Enfance	3 000,00 €
28/02/2025	Aux délices de Lusigny SELLES-SUR-CHER	BOUQUET Melina Titre pro Vendeur	3 000,00 €
		FONDE Ethan BTM Pâtissier confiseur glacier	3 000,00 €
		SOUALHIA Yacim CAP Boulanger	3 000,00 €
15/02/2025	Max VAUCHE Productions Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GAUTHIER Auriane CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		COLLADO Cloé Titre Pro Responsable de développement	1 500,00 €
		DE CARVALHO Névaé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		MARTINEAU Dorian CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		GABILLON Méloé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €

Et de la publication/notification le

31/03/2025	People and Baby SAINT-AIGNAN	RABOTIN Arthellaïs Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby SELLES/CHER	GILLARD Fiona Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €
	People and Baby MONTRICHARD	VERON Oriane Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	CAILLEAU Clarisse Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €

La Commission Finances et Moyens-Généraux réunie le 16 avril 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

DATE DEMANDE	Nom	Motif de la subvention	MONTANT sollicité
26/02/2025	CHHITI'S Terre y fruits SAINT-AIGNAN	CHAIGNON Quentin CAP Equipier polyvalent du commerce	3 000,00 €
06/03/2025	Commune du Controis en Sologne Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	KUNTZ Stecy CAP Accompagnement Petite Enfance	3 000,00 €
28/02/2025	Aux délices de Lusigny SELLES-SUR-CHER	BOUQUET Melina Titre pro Vendeur	3 000,00 €
		FONDE Ethan BTM Pâtissier confiseur glacier	3 000,00 €
		SOUALHIA Yacim CAP Boulanger	3 000,00 €
15/02/2025	Max VAUCHE Productions Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GAUTHIER Auriane CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		COLLADO Cloé Titre Pro Responsable de développement	1 500,00 €
		DE CARVALHO Névaé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		MARTINEAU Dorian CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
		GABILLON Méloé CAP Chocolatier confiseur	1 500,00 €
31/03/2025	People and Baby SAINT-AIGNAN	RABOTIN Arthellaïs Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby SELLES/CHER	GILLARD Fiona Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €
	People and Baby MONTRICHARD	VERON Oriane Diplôme d'éducateur de jeunes enfants	3 000,00 €
	People and Baby Contres LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	CAILLEAU Clarisse Diplôme d'auxiliaire de puériculture	1 500,00 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture
041-200072064-20250422-22A25-1-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 23 avril 2025
Le Président,
Jacques PAOLETTI



Et de la publication/notification le

28 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 22 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 22 avril à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 15 avril 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	---	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAUT Patrick	10^{ème}	---

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Madame COCHETON Stella - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique - Madame PLAT Françoise -

Ont donné pouvoir : Madame COCHETON Stella à Monsieur PAOLETTI Jacques - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur LACROIX Eric à Monsieur SAUX Christian -

Madame MICHOT Karine désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 22A25-2

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (AIE) – EURL BAZIN-MECANUM SISE 2 RUE DE L'EUROPE ZI MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (41400)

Par courrier du 27 février 2025, Monsieur Serge ROSSIGNOL, gérant l'EURL BAZIN MECANUM sise 2 rue de l'Europe ZI de MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (41400) à Noyers-Sur-Cher (41140), sollicite auprès de la Communauté de communes une aide à l'investissement à l'immobilier pour financer les travaux à réaliser pour l'extension de leur bâtiment.

Le montant de l'opération est estimé à **345 670.00 € HT**.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide à hauteur de **10 370.10 €**.

Le Conseil Communautaire, **après avoir délibéré**, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-3 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil communautaire du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération N°3J23-6 de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis en date du 3 juillet 2023 fixant les modalités d'intervention pour l'aide à l'immobilier d'entreprises sur le territoire communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 16 avril 2025 ;

Vu le montant des crédits inscrits au budget principal de la Communauté ;

- **Décide** d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprises de **10 370.10 €** à l'EURL BAZIN MECANUM sise 2 rue de l'Europe ZI de MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (41400) à Noyers-Sur-Cher (41140) pour financer les travaux à réaliser pour l'extension de leur bâtiment.
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, opération 202507, article 20422 ;

Et de la publication/notification le

- **Dit** que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant à l'effet de signer tous actes et pièces.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 23 avril 2025

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250422-22A25-2-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Et de la publication/notification le

28 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 22 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 22 avril à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	---	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBALT Patrick	10^{ème}	---

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 15 avril 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Madame COCHETON Stella - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique - Madame PLAT Françoise -

Ont donné pouvoir : Madame COCHETON Stella à Monsieur PAOLETTI Jacques - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur LACROIX Eric à Monsieur SAUX Christian - Madame MICHOT Karine désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 22A25-3

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BV N°11 SISE AU 91 AVENUE DE LA PAIX A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 26 mars 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²) sise au 91 avenue de la Paix à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), appartenant à Monsieur Jean-Michel FETIVEAU domicilié au 2 rue de la salle des fêtes à Soings-en-Sologne (41230), au prix de 200 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 déléguant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 mars 2025 et enregistrée sous le n°041.059.25.U0027 concernant la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²) sise au 91 avenue de la Paix à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), et située en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contres,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section BV n°11 (293 m²) sise au 91 avenue de la Paix à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), appartenant à Monsieur Jean-Michel FETIVEAU domicilié au 2 rue de la salle des fêtes à Soings-en-Sologne (41230), au prix de 200 000 € TTC, frais d'acte en sus.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par le Président
Arrivé de réception en Préfecture le 25/04/2025
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Et de la publication/notification le

28 AVR. 2025

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne le 22 avril 2025

Le Président
Jacques PAOLETTI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 22 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 22 avril à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	---	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5^{ème} membre	Monsieur CORNEVIN Bernard
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	Monsieur ROSET Jean-Jacques	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	---	9^{ème} membre	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre
10^{ème} Vice-président	Monsieur GIBAULT Patrick	10^{ème} membre	---

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 14
- votants : 17

Date de convocation :
Le 15 avril 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Madame COCHETON Stella - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur POMA Alain - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur LACROIX Eric - Madame ESNARD Dominique - Madame PLAT Françoise -

Ont donné pouvoir : Madame COCHETON Stella à Monsieur PAOLETTI Jacques - Monsieur HENAUULT Damien à Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur LACROIX Eric à Monsieur SAUX Christian -

Madame MICHOT Karine désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 22A25-4

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YC N°127 SISE RUE DE LA GRANDE BROSSE A CHEMERY APPARTENANT A MESDAMES MICHELINE ET FRANCOISE MIDOIR

Dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2025 et de la convention de délégation en vigueur établie avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Chémery-Méhers, la Communauté de Communes doit procéder à l'acquisition de la parcelle YC n°127 d'une superficie de 1 250 m² sise rue de la Grande Brosse à Chémery (41700) et appartenant à Mesdames Micheline et Françoise MIDOIR, respectivement domiciliées au 29 rue Fosse d'Ouille à Villefranche-sur-Cher (41200) et au 95 rue nationale à Méhers (41700).

Cette acquisition foncière permettra au SIAEPA de Chémery-Méhers de procéder à la création d'un nouveau forage. En effet, l'ouvrage actuel a fait l'objet d'un arrêté de DUP numéroté 2010-131-9 qui sollicitait une réflexion pour l'alimentation en eau potable en vue de la création d'un nouveau captage ou d'une interconnexion en vue du remplacement de celui existant. Une expertise a ainsi été menée en 2022 par un hydrogéologue nommé par l'ARS et dont l'étude a conclu que la seule solution envisageable était la création d'un nouveau forage AEP captant uniquement l'aquifère des sables Cénomaniens (soit environ de 192 m de profondeur) et implanté à plus de 200 m du forage actuel.

A cet effet, il est proposé au bureau communautaire d'acquérir ladite parcelle correspondant aux critères sus-définis moyennant le prix de 10 000 € TTC l'ensemble, frais d'acte en sus.

Vu la lettre de proposition d'achat établie par le SIAEP Chémery-Méhers le 20 juillet 2024,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée section YC n°127 sise rue de la grande brosse à Chémery (41700) permettant la création d'un nouveau forage,

Le Bureau communautaire, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section YC n°127 d'une superficie de 1 250 m² sise rue de la grande brosse à Chémery (41700) appartenant à Mesdames Micheline et Françoise MIDOIR respectivement domiciliées au 29 rue Fosse d'Ouille à Villefranche-sur-Cher (41200) et au 95 rue nationale à Méhers (41700), moyennant le prix de 10 000 € TTC l'ensemble, frais d'acte en sus.

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un de ses Vice-Président(e)s à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne le 23 avril 2025

Le Président,
Jacques PACLETTI

21 des Barbeliers
15A rue des
Entrepreneurs
41000 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250422-22A254-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Et de la publication/notification le

28 AVR. 2025